



COALITION QUÉBÉCOISE  
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

7240, rue Waverly, Bureau 207, Montréal Qc, H2R 2Y8 • 514-598-5533 • coalition@cqct.qc.ca • @CoalitionTabac

## Communiqué

### Les groupes antitabac saluent les efforts déployés par le gouvernement du Québec pour remplacer Philip Morris à titre d'actionnaire de Medicago... mais continuent de réclamer l'instauration d'une politique-cadre afin d'empêcher de tels imbroglios à l'avenir

**Edmonton, Ottawa, Montréal, le 16 juin 2022** — Les groupes de santé saluent les efforts que déploie le Québec pour remplacer **Philip Morris** à titre d'actionnaire dans le but de se conformer aux obligations canadiennes en vertu de la **Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (FCTC)**, laquelle oblige les signataires de se désaffilier des entreprises du tabac. Le **Canada** a contrevenu aux termes du traité en collaborant avec **Philip Morris** au développement du vaccin de **Medicago**.

Le journal **Le Soleil** cite **Pierre Fitzgibbon, ministre québécois de l'Économie et de l'Innovation**, indiquant que le gouvernement envisage d'offrir aux actionnaires de **Medicago** le rachat des actions détenues par **Philip Morris** dans la société.

« *L'implication de Philip Morris dans l'actionnariat de Medicago constitue le principal obstacle à la distribution internationale à grande échelle de son vaccin anticovid à base végétale. Medicago a déjà indiqué que le remplacement de Philip Morris parmi ses actionnaires faciliterait grandement les choses. L'arrivée du Québec pour racheter les actions de Philip Morris dans Medicago représente la solution logique pour mener à l'approbation ultime de ce vaccin par l'Organisation mondiale de la Santé,* » déclare **Flory Doucas, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**.

Le **Québec** a, par le passé, manifesté un leadership similaire quand il a accordé, au début du siècle, du financement transitoire aux festivals pour ouvrir la porte à l'interdiction de commandite sur le tabac. Peu après, il a subventionné les tabaculteurs pour qu'ils mettent au rancart leur équipement servant à la culture du tabac. « *Il serait contraire à l'éthique de combattre la pandémie de Covid-19 tout en aidant les grands cigarettiers à entretenir l'épidémie tabagique,* » ajoute **Mme Doucas**. « *Le contrôle d'une pandémie ne justifie pas le maintien d'une autre.* »

« *Si ce genre de collaboration troublante entre le gouvernement et les grandes compagnies de tabac existe au Canada, un meneur mondial en matière de lutte au tabagisme, elle peut se produire partout,* » avertit **Les Hagen, directeur général du groupe Action on Smoking & Health**. « *La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac exige que tous les pays membres s'abstiennent de collaborer et de s'associer aux compagnies de tabac. Cette exigence est une pierre angulaire du traité puisqu'elle permet d'éviter l'ingérence de l'industrie du tabac. En fait, l'ingérence de l'industrie du tabac constitue le principal obstacle à la concrétisation du traité. Il est essentiel que l'État se défende contre les pressions des cigarettiers de même que leurs stratégies de relations publiques visant à blanchir leur réputation de manière à renforcer leur influence politique et sociale.* »

### *Lignes directrices nationales et provinciales nécessaires pour empêcher l'ingérence de l'industrie*

Comme [par le passé](#), les groupes en santé insistent sur la nécessité de voir le gouvernement du Québec, tout comme le gouvernement fédéral et les autres provinces, adopter et instaurer ses propres lignes directrices pour empêcher l'ingérence de l'industrie du tabac et ainsi se conformer pleinement aux conditions de [ce traité international](#). « *L'imbroglia de Medicago devrait servir de leçon à toutes les entités gouvernementales et les pousser à voir au respect de la lettre et de l'esprit de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac,* » ajoute **Mme Doucas**. « *En fait, Medicago représente un cas typique des efforts que l'industrie du tabac continue de déployer pour bonifier ses campagnes de soi-disant 'responsabilité sociale' visant à la blanchir les décès et les souffrances que ses produits ont causés.* »

L'article 5.3 de la [Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac](#) exige que les signataires veillent à ce que leurs politiques soient protégées contre « les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac. » **Québec** a endossé le traité par l'entremise d'[une motion unanime](#) de l'**Assemblée nationale**. Les [lignes directrices](#) pour donner suite à cette exigence sont sans équivoque : « *L'industrie du tabac ne devrait être partenaire d'aucune initiative liée à l'élaboration ou à l'application de politiques de santé publique, étant donné que ses intérêts sont en contradiction directe avec les objectifs de la santé publique* ». On exige des signataires qu'ils s'abstiennent de « *d'approuver ou d'appuyer des activités décrites comme socialement responsables tout comme de constituer des partenariats pour ces activités ou d'y participer.* »

Plus tôt cette année, [les groupes d'intérêts sur la santé appuyaient](#) le refus exprimé par l'**Organisation mondiale de la Santé** d'approuver le vaccin anticovid de **Medicago** compte tenu de liens entre la société pharmaceutique et l'industrie du tabac.

« *Les produits de l'industrie du tabac tuent plus de 8 millions de personnes par année, dont 50 000 au Canada. L'industrie du tabac est le principal vecteur des maladies causées par le tabagisme et elle continue de s'opposer aux mesures efficaces de réduction du tabagisme. Il importe donc de contrer l'influence des grands producteurs de cigarettes en les empêchant de se positionner comme 'partenaires' des gouvernements, notamment dans les dossiers de santé,* » déclare **Cynthia Callard, directrice générale de Médecins pour un Canada sans fumée**.

De nombreuses années se sont écoulées depuis que **Santé Canada a assuré** qu'elle « tiendrait dûment compte » du besoin d'établir des lignes de conduite pour les responsables fédéraux et provinciaux afin de voir que les obligations du **Canada** en matière de protection des politiques de santé contre l'influence de l'industrie soient respectées. « *Malheureusement, le retard qu'a mis le Canada à établir une protection adéquate contre l'influence de l'industrie du tabac a mené à l'investissement de fonds publics dans une collaboration avec Philip Morris pour créer ce vaccin. Les gouvernements au Canada devraient mettre la priorité sur l'établissement de lignes directrices visant à bloquer l'ingérence de la part de l'industrie du tabac et renseigner les décideurs politiques sur l'influence et le pouvoir exercés par cette industrie aberrante,* » ajoute **Les Hagen**.

#### **Coordonnées**

Les Hagen : 780-919-5546

Flory Doucas : 514-515-6780